



## **ZAENR**

Les zones d'accélération des énergies renouvelables sont des secteurs proposés par le Conseil municipal avant d'être transmis aux services de l'Etat pour validation.

Il s'agit de zones propices à l'installation d'équipements énergétiques renouvelables (photovoltaïque, géothermie).

Dans le cadre de la concertation, vous êtes invités à venir consulter ces propositions et apposer vos remarques sur un livret mis à disposition, en mairie, jusqu'à fin mars 2024.

Documents

[2024-01 ZAENR](#)